

## **SUSTAINABILITY-RELATED DISCLOSURES**

Product name: RB Capital France 2 SLP

Legal entity identifier: 969500U9XPZ3OGJNSL70

### **ARTICLE 10 SFDR DISCLOSURE: WEBSITE PRODUCT DISCLOSURE FOR FINANCIAL PRODUCTS THAT PROMOTE ENVIRONMENTAL OR SOCIAL CHARACTERISTICS**

#### **(a) Summary**

B & Capital s'engage à intégrer les enjeux ESG au sein de ses processus d'investissement.

RB Capital France 2 SLP (le « Fonds ») est classifié Article 8, avec une sous-poche Article 9 au sens de la SFDR. Ainsi, le Fonds entend promouvoir des bonnes pratiques ESG au sein de ses participations et à les aider à progresser sur les problématiques ESG associées au travers de caractéristiques environnementales et sociales dans les différentes catégories : Environnement, Capital social, Capital humain, Business model & Innovation, et Leadership & Gouvernance.

En parallèle, un minimum de 20 % des investissements du Fonds poursuit un objectif d'investissement durable.

Le Fonds a pour objet principal d'investir, directement ou indirectement, dans des sociétés non cotées françaises, principalement des petites et moyennes entreprises (PME) dans différents secteurs, tels que : Services aux Entreprises, Santé, Distribution, Technologie, Industrie spécialisées, Environnement. RB Capital France 2 investit dans des sociétés qui ne causent pas de préjudices sociaux et environnementaux et exclut certains secteurs.

En amont de l'investissement, le secteur de la société est analysé pour s'assurer qu'il ne fait pas partie des secteurs de la liste d'exclusion de B & Capital. Une due diligence ESG est réalisée pour s'assurer qu'aucun risque ESG n'est identifié. Durant la période de détention, un reporting annuel est réalisé pour suivre et mesurer les caractéristiques environnementales et sociales du Fonds.

#### **(b) No sustainable investment objective**

Le Fonds est un Fonds Article 8 avec une sous-poche Article 9 au sens de la SFDR. Pour contribuer aux objectifs d'investissement durable, la société doit répondre à l'un ou plusieurs des critères définis par le Fonds :

- Au minimum, 20% du chiffre d'affaires de la société sont alignés avec la taxonomie européenne

Ou

- La société a défini une trajectoire de réduction de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans le but d'atteindre l'accord de Paris, ou est engagée à le faire post investissement

Ou

- Au minimum, 20% du chiffre d'affaires de la société contribuent à un des Objectifs de Développement Durable (ODD) à travers ses produits et/ou services.

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, le Fonds n'investit pas dans des sociétés dont le secteur fait partie de la liste d'exclusion de B & Capital, tel que le tabac, les armes y compris la fabrication et/ou distribution de mines antipersonnel et/ou la distribution des mines antipersonnel et/ou des bombes à sous-munitions, les jeux d'argent, la pornographie, les activités qui tirent directement leurs revenus du charbon thermique et métallurgique, les activités qui tirent indirectement plus de 30 % de leurs revenus du charbon, ainsi que le secteur de la fabrication et/ou distribution de mines antipersonnel.

Des travaux de due diligence ESG sont également réalisés en phase de sélection pour s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé.

Une fois l'investissement réalisé, un reporting annuel est mené pour chacune des sociétés afin de s'assurer qu'aucune incidence ne porte atteinte aux objectifs sociaux et / ou environnementaux.

Le Fonds prend en compte les incidences négatives, en amont des investissements et durant la période de détention. Durant la phase de sélection, l'analyse des dimensions ESG est réalisée par l'Equipe d'Investissement. Durant la période de détention, le suivi actif des participations, le reporting ESG et le suivi des plans d'action ESG permettent également de prendre en compte les principales incidences négatives des investissements.

Lors du processus d'investissement, l'alignement des investissements sur les principes directeurs de l'OCDE et les principes directeurs des Nations Unies est vérifié lors de l'exercice de due diligence ESG. Cet alignement est également vérifié a minima une fois par an via le reporting ESG annuel.

### **(c) Environmental or social characteristics of the financial product**

Le Fonds entend promouvoir des bonnes pratiques ESG au sein de ses participations et à les aider à progresser sur les problématiques ESG associées.

Le Fonds s'engage à promouvoir les caractéristiques suivantes :

Environnement :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GHG Emissions) ;
- Gestion de l'énergie (Energy Management).

Capital social :

- Respect de la confidentialité client (Customer privacy) ;
- Sécurité de la donnée (Data Security) ;

Capital humain :

- Santé et sécurité au travail (Employee Health & Safety) ;
- Engagement, diversité et intégration au travail (Employee Engagement, Diversity & Inclusion).

Business model & Innovation :

- Eco-Conception produit & Gestion du cycle de vie (Product Design & Lifecycle Management) ;
- Approvisionnement durable des matières premières (Materials Sourcing & Efficiency) ;
- Gestion de la chaîne d'approvisionnement (Supply chain management).

Leadership & Gouvernance :

- Ethique des affaires (Business Ethics) ;
- Gestion des risques systémiques liés aux disruptions technologiques (Managing Systemic Risks from Technology Disruptions).

#### **(d) Investment strategy**

Le Fonds a pour objet principal d'investir, directement ou indirectement, dans des sociétés non cotées françaises, principalement des petites et moyennes entreprises (PME) dans différents secteurs. RB Capital France 2 investit dans des sociétés qui ne causent pas de préjudices sociaux et environnementaux et exclut certains secteurs. Ces différents éléments sont analysés durant la phase de pré-investissement en réalisant des due diligence ESG.

Le Fonds contribue également à des objectifs sociaux et environnementaux, disponibles sur le site internet de B & Capital (<https://b-and-capital.com/wp-content/uploads/2023/12/charte-esg-rb-capital-version-06-12-2023.pdf>).

En période de détention, un reporting ESG annuel est réalisé, couvrant les 14 PAI obligatoires et 2 optionnels. Un plan d'action ESG est également défini et discuté au moins une fois par an au CA/CS avec les sociétés.

#### **(e) Proportion of investments**

Le Fonds réalisera un minimum d'investissements durables de 20%, et ce durant toute la durée du Fonds. Les 80% restants sont des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

#### **(f) Monitoring of environmental or social characteristics**

B & Capital a défini une liste d'indicateurs à suivre lors de sa campagne annuelle de reporting ESG. L'ensemble des sociétés détenues par le Fonds seront tenues de reporter sur ces indicateurs. Une liste non-exhaustive des indicateurs suivis via le reporting annuel est présentée ci-dessous :

##### **Gouvernance**

- Part de femmes dans la première instance de gouvernance opérationnelle (%)
- Part de femmes dans la première instance de gouvernance actionnariale (%) - **PAI**
- Part d'indépendants dans la première instance de gouvernance actionnariale (%)
- Part des sociétés ayant obtenu une certification (%)
- Part des sociétés ayant mis en place des actions pour la gestion des données personnelles (%)
- Part des sociétés ayant une politique des systèmes d'information (%)
- Part des sociétés ayant réalisé un audit des risques liées à la sécurité des systèmes d'information (%)
- Part des sociétés ayant abordé la RSE au COMEX/CA/CS (%)
- Part des sociétés ayant reporté des litiges déontologiques (%)
- Part des sociétés ayant mis un place un mécanisme de conformité au Global Compact (%) – **PAI**
- Part des sociétés ayant reporté une ou plusieurs violations du Global Compact (%) - **PAI**
- Part des sociétés exposées aux armes controversées (%) - **PAI**
- Part des sociétés ayant mis en place des process et politiques de management de la RSE et de gestion des risques RSE (%)

##### **Social**

- Effectif physique total
- Effectif physique total (France)
- Part d'effectif permanent (%)
- Part de femmes dans l'effectif physique total (%)
- Croissance externe
- Création nette d'emploi

- Accidents mortels
- Part des sociétés ayant mis en place un ou plusieurs mécanisme(s) de partage de la valeur (%)
- Part des sociétés ayant reporté un ou plusieurs litiges sociaux
- Ecart de rémunération non ajusté – **PAI**
- Budget de formation (en % de la masse salariale)
- Taux de turnover
- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail
- Taux d'absentéisme

### **Environnement**

- Part des sociétés ayant formalisé une politique environnementale (%)
- Part des sociétés ayant mis en place des initiatives de diminution de l'empreinte carbone (%) – **PAI optionnel**
- Part des sociétés ayant réalisé une évaluation de leur exposition aux risques liés au changement climatique (%)
- Part des sociétés exposées au charbon (%)
- Part des sociétés ayant réalisé un bilan carbone (%)
- Empreinte carbone (Scope 1, 2 et 3) des sociétés (tCO<sub>2</sub>eq) - **PAI**
- Intensité carbone des sociétés (tCO<sub>2</sub>eq/M€ de CA) - **PAI**
- Part des sociétés ayant reporté un ou plusieurs litiges environnementaux (%)
- Tonnes de substances polluantes émises dans l'eau par les sociétés - **PAI**
- Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés - **PAI**
- Part des sociétés avec un ou plusieurs sites en zone sensible du point de vue de la biodiversité (%) – **PAI**
- Consommation d'eau (m<sup>3</sup>)
- Consommation d'énergie, par type (kWh) – **PAI**
- Part d'énergie renouvelable consommée et/ou produite par les sociétés (%) – **PAI**

### **Chaîne d'approvisionnement**

- Part des sociétés ayant formalisé une charte achats responsables (%) – **PAI optionnel**
- Part des sociétés ayant évalué les risques liés aux matières premières (%)
- Part des sociétés prenant en compte les enjeux RSE dans l'évaluation des fournisseurs (%)
- Part des sociétés réalisant un suivi RSE des fournisseurs (%)

### **(g) Methodologies**

Une liste de secteurs d'exclusion a également été définie par B & Capital pour exclure automatiquement certains secteurs : tabac, armement y compris la fabrication et/ou distribution de mines antipersonnel et/ou la distribution des mines antipersonnel et/ou des bombes à sous-munitions, jeux d'argent, pornographie, activité tirant directement le moindre revenu du charbon thermique et métallurgique ; activité tirant indirectement plus de 30% de ses revenus de l'extraction ou de

l'utilisation du charbon, fabrication et/ou distribution de mines antipersonnel et/ou bombes sous munitions. Les entreprises qui contreviennent aux normes ou conventions internationales suivantes : violation des droits humains ; travail des enfants ; clonage humain ; corruption ; non-respect des normes environnementales ; etc. sont également exclus.

Durant la phase de sélection, une due diligence ESG est réalisée pour la société cible. Cette due diligence analyse les risques auxquelles pourrait être exposée la société, ainsi que les alertes potentielles.

Durant la phase de détention, un reporting annuel ESG est réalisé avec chacune des sociétés pour analyser l'alignement avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds, ainsi que pour le respect des critères d'investissement durables définis par B & Capital.

#### **(h) Data sources and processing**

Les informations collectées proviennent des participations du portefeuille du Fonds.

Les informations sont collectées au niveau de chaque participation puis consolidée au niveau du Fonds. Les données communiquées par les participations sont analysées par un cabinet de conseil. Ce dernier échange ensuite avec les participations pour vérifier et assurer la cohérence et exhaustivité des données transmises. Les résultats sont communiqués par B & Capital dans son rapport ESG annuel.

#### **(i) Limitations to methodologies and data**

Les informations décrites dans les sections (g) et (h) présentent leur limite dans la mesure où :

- Les informations demandées lors du reporting ESG annuel peuvent ne pas être disponible au niveau des participations ;
- Les informations fournies par les participations sont déclaratives.

Même si de nombreux processus de vérifications sont déployés, il n'est pas possible de s'assurer de l'exactitude absolue des données communiquées par les participations.

Néanmoins, le reporting ESG annuel offre à B & Capital la possibilité d'échanger avec ses participations et de vérifier directement les données auprès d'elles.

### **(j) Due diligence**

En amont de chaque investissement, le Fonds conduit une due diligence ESG qui inclut notamment la revue des documents légaux ainsi qu'une vérification qualitative des PAI.

Lors de ces due diligences, le Fonds vérifiera si la société respecte les critères d'investissement durable du Fonds pour intégrer la sous-poche Article 9 du Fonds au sens de la SFDR.

Le rapport de due diligence est partagé avec le comité d'investissement en vue de la décision d'investir ou non.

### **(k) Engagement policies**

Bien qu'il n'existe pas de politique d'engagement formalisée, le Fonds met en place des mesures en cas d'identification d'incidence négative. Dès qu'un impact négatif est identifié, le Fonds s'engage avec les participations concernées, à le réduire.

### **(l) Designated reference benchmark.**

Le Fonds n'a pas de benchmark de référence, ainsi cette section n'est pas applicable.